N° d'enregistrement
CA/DAJI/17.10.2023/26

Délibération du Conseil d'Administration
Du 17 octobre 2023

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Note de contexte :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023 est soumis au vote du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide,

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2023.

Fait à Evry, le 17 octobre 2023.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHIER
Président
PARIS-SACLAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Compte Rendu
de la réunion du Conseil d'Administration
du 19 septembre 2023

Étaient présents : Hichem ARIOUI, Laetitia AUBRY, Olivier AYAZPOOR, Abdoul BA, Vincent BOUHIER, Murielle BOURGEOIS, Pascal CHATAGNON, Corinne CLAISSE, Jean DE BEIR, Marie-Claire DE SANTIS, Isabelle DERUMEZ, Brigitte GAUTHIER, Michel GUILLARD, Nathalie JARROUX, Charlotte KINET, Julia MATOS, Thierry MILLANT, Philippe PERALES, Pascal PETIT, Dominique POLICARPO, Christine RENAUD, Yannick SAINTIGNY, David BODET suppléant de Gilles TRYSTRAM.

Ont donné procuration : William BUCHMANN et Nathalie JARROUX à Julia MATOS, Jean de BEIR à Hichem ARIOUI, Kenza EL JOUTI ETTAHIRI à Olivier AYAZPOOR, Abida LONGCHAMBON et Sabine PETIT à Vincent BOUHIER, Saïd MAMMAR à Abdoul BA, Philippe PERALES à Yannick SAINTIGNY, Claire THOMAS-JUNIUS à Hichem ARIOUI.

Étaient absents : Mélissa DEROUCK, Laurent FALCONIERI, Ahmed KEBAIER, Sandrine LAMIRE-BURTIN.

Invités : Malik MALLEM (Vice-Président Relations humaines et politique sociale), Aurélia CARRE DE LUSANCAY (Directrice Générale des Services), Christophe DOMINGUES (Directeur Général des Services Adjoint), Abdelhamid BENOUALI (Directeur du Pôle Pilotage, Administration et Communication), Emmanuelle RZEPKA (Rectorat Région Académique Ile-de-France, Chargée du contrôle budgétaire académique), Mikaël MATINGOU (Directeur de cabinet), Joseph DION (Agent Comptable), Mustapha BRIGHET (Adjoint de l'Agent comptable), Cécile CAMPET (Directrice des Affaires financières).

Ordre du jour

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

1. Affaires générales 3
   1.1. Présentation des Chargés de mission de la Présidence (pour information) 3
   1.2. Point HCERES (pour information) 3
   1.3. Point d'étape SPSI (pour information) 4
   1.4. Approbation de l'avenant n°4 - Opération de réhabilitation bâtiment Maupertuis 6
   1.5. Approbation des nouvelles plages horaires pour le second semestre de l'année 2023-2024 6
   1.6. Élection du VP BIATSS 7
2. Affaires financières 7
   2.1. Dialogue stratégique de performance et COMP (pour information) 7
   2.2. Approbation du budget rectificatif 2023 9
   2.3. Approbation achat de 34 cartes cadeaux FNAC - Conférences « Mercredis de la Découverte » 11
   2.4. Approbation achat carte cadeau - Jeu concours « Erasmus Days » 12
3. Formation et vie étudiante 12
   3.1. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 27 juin 2023 (pour information) 12
   3.2. Approbation de l'accord de coopération AIBS en Côte d'Ivoire et l'UEVE IUT d'Évry - Année universitaire 2023-2024 12
   3.3. Approbation de l'avenant à l'accord de coopération inter-universitaire - Délivrance double diplôme Master « Electronique, énergie électrique, automatique spécialité Smart Aerospace and Autonomous Systems » 14
   3.4. Approbation du projet de délocalisation de licences professionnelles de l'IUT 14

4. Recherche et relations internationales 15
4.1. Attribution des aides financières pour la mobilité internationale/Bilan financier (pour information) 15
5. Questions diverses 15
1.7. Élection des membres de la Commission Mixte des Moyens (CMM) 15
1.8. Élection des membres de la Commission d'exonération des droits d'inscription 16
1.9. Élection d'un membre de la Sous-commission d'aides sociales 16

À 9h05, le quorum est atteint (20 présents, 8 procurations, soit 28 membres), Vincent BOUHIER, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance.

1. Affaires générales

1.1. Présentation des Chargés de mission de la Présidence (pour information)

Ce point n'a pas été traité.

1.2. Point HCERES (pour information)

Vincent BOUHIER précise que ce point fait suite à une réunion avec les membres du HCERES le 20 juillet. Étaient également présents des représentants des Universités de Paris Saclay, de Versailles et de l'UEVE. L'objectif de cette réunion était de coordonner la sortie de l'EPE et l'évaluation nécessaire pour la vague E, dont de nombreux documents seront déposés en juin 2024. Il a été acté aussi que le rapport d'évaluation du HCERES et de l'EPE serait commun aux 3 Universités, 3 écoles et l'institut d'optique.

Toutefois, la question de l'articulation de ce document déposé en décembre avec celui habituellement déposé en juin sur la gouvernance de l'établissement a été posée. Au regard des échanges, il a été conclu que le rapport d'auto-évaluation de décembre servira de support au document de juin, qui sera commun aux 3 Universités, mais dont les annexes apporteront des précisions sur chacune des Universités.

En juin, un autre document lié à la recherche est également remis. Au regard de l'intégration de la recherche, il a été décidé d'avoir également un document commun, en périmètre à 7 et en lien avec les ONR.

Ensuite, un travail sera fait au sein de chaque établissement, pour identifier le bilan des laboratoires et le projet pour le prochain plan quinquennal. Enfin, un document relatif à la formation est également remis en juin.

L'objectif est que les doctorats et les masters soient directement évalués par un document commun. Toutefois, l'interrogation concerne l'intégration ou non des masters Évry. Au regard du faible nombre de masters concernés, il a été décidé de les intégrer au document unique. Cette décision vaut aussi pour les licences de Paris Saclay.

Les discussions se poursuivent pour l'établissement des bilans quinquennaux des différentes Universités. De plus, une réunion de lancement de la vague E aura lieu le 28 septembre. Par la suite des réunions de travail auront lieu les 3 et 12 octobre.

Brigitte GAUTHIER souhaite la mise en place de covoiturage pour se rendre à ces réunions.

Vincent BOUHIER le souhaite également.

Concernant la rédaction du document remis à l'HCERES, il a été décidé qu'un groupe de travail composé des différentes organisations syndicales réalisera une auto-évaluation interne durant les 3 prochains mois. Évry et Versailles seront également représentées.

Pascal PETIT précise que ce ne sont pas les organisations syndicales qui sont représentées, mais les instances des Établissements.

Vincent BOUHIER en prend acte. Il indique qu'en conséquence, un titulaire et un suppléant du Conseil d'Administration doivent être désignés pour représenter l'instance dans ce groupe de travail. Pour respecter la représentativité, le titulaire sera choisi parmi la liste arrivée en tête des élections et le suppléant parmi la liste arrivée en seconde position.
Compte tenu de cette décision, Claire JUNIUS THOMAS est désignée représentante titulaire et le suppléant sera désigné prochainement.

1.3. Point d'étape SPSI (pour information)

Isabelle DERUMEZ indique que le SPSI est une obligation pour chaque opérateur de l'État, qui permet de servir la politique immobilière de l'État. En effet, il participe à l'entretien du patrimoine immobilier de l'État, à la professionnalisation de la fonction immobilière et servir les transitions énergétiques et numériques ou renforcer la santé et la vie étudiante. Le SPSI a été validé pour 2022-2028, par le précédent Conseil d'Administration. Compte tenu du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, un point d'étape est réalisé.

Elle rappelle que l'Établissement est concerné par la rénovation de 182.000m² à rénover, plus de 100.000m² construits. Plus de 66% du patrimoine de l'Établissement appartient à l'État. La moyenne d'âge des bâtiments est d'environ 30 ans, ce qui nécessite des remises à niveau importantes. La particularité de l'Université d'Évry est l'absence d'installation sportive propre et dédiée. Tous les bâtiments sont mixtes et accueillent de la formation, de la recherche et de l'administratif.

Le SPSI est composé de 2 volets complémentaires. Le premier est un bilan détaillé des réalisations, des sources de financement et des projets. Pour les actes stratégiques, des orientations ont été définies pour améliorer la gestion du patrimoine immobilier et l'inscrire dans une démarche durable et responsable. De plus, d'autres projets stratégiques seront pilotés entre 2022 et 2028. Ces actions seront mises en cohérence avec le schéma directeur de la région Île-de-France. Des changements seront mis en place, mais diverses actions seront conservées, comme le développement de l'économie circulaire, la préoccupation du réchauffement climatique et la préoccupation des écosystèmes franciliens.

La convergence avec Paris Saclay, les bâtiments actuels sont en cours de finalisation. La réalisation des travaux de construction et de rénovation se poursuit, afin de préserver les espaces et les adapter aux besoins des différents métiers de l'Université.

Les axes stratégiques élaborés par l'ancienne gouvernance sont la préservation, la pérennisation et la modernisation, tout en apportant des améliorations d'usage dans les locaux. Le deuxième axe est la participation active aux transitions durables. Le troisième axe est la multimodalité et l'ouverture sur le territoire du patrimoine immobilier, afin de développer l'innovation au sein de l'Université.

Aurélia CARRE-DE-LUSANCAY précise que divers travaux ont été programmés dans le cadre de ces axes, tout en vérifiant les soutenabilités financières, humaines, juridiques ou techniques. En outre, le SPSI devra également s'assurer de sa cohérence avec les autres schémas directeurs des Universités partenaires ou de la vie étudiante.

Concernant l'axe de préservation, d'optimisation et de modernisation, l'objectif est de travailler autour de 3 enjeux. Le premier est la maitrise et la meilleure gestion des usages, en approfondissant la connaissance et la collecte d'information. Le deuxième est le renforcement de la sécurité et de la sureté, avec une mise à niveau des dispositifs pour tous les bâtiments et le développent de nouveaux outils de sécurisation si nécessaire. Enfin, le troisième est le renforcement du vivre ensemble, en créant des lieux de convivialité et de vie commune.

Concernant la participation active aux transitions durables, l'objectif est de travailler autour de 3 enjeux. Le premier est de mettre en place un espace de pensée collective sur la notion de transitions. Le deuxième est la mise en place d'un travail spécifique sur la transition énergétique. Le troisième concerne les transitions à l'aune du numérique et l'innovation au sein des bâtiments.

Concernant la multimodalité et l'ouverture sur le territoire du patrimoine immobilier, les objectifs sont de promouvoir le sport et l'innovation au sein des bâtiments, de renforcer les liens avec les territoires et de renforcer la focalisation sur les étudiants, avec l'amélioration de leur bien-être grâce à des espaces dédiés et modernisés.

Depuis la première présentation, un travail a été mené sur la réalisation de ces projets, notamment sur la soutenabilité financière des projets, grâce à l'assistance d'un cabinet extérieur. Pour y parvenir, les différentes actions prévues ont été hiérarchisées et organisées avec des priorités et des profondeurs temporelles, soit de 2022 à 2025, soit de 2025 à 2028, soit au-delà de 2028. Un socle a aussi été déterminé pour les 7 années du SPSI, à hauteur de presque 4 millions d'euros par an.

De plus, le SPSI représente environ 125 millions d'euros, financés à 60% par l'État et la collectivité, mais pour lequel un socle annuel est prévu dans les budgets annualisés. Par conséquent, l'Établissement devra mobiliser plus de 22 millions d'euros sur les 7 années à venir pour financer la stratégie immobilière. Il est important de préciser que cette estimation comprend une valorisation du campus sport uniquement à hauteur des 10 millions d'euros convenus avec la Région.

Aurélia CARRE-DE-LUSANCAY présente les prochaines étapes et rappelle que le SPSI a été approuvé en 2022 et qu'un ajustement des actions a été fait en août 2023. Les modifications actuellement présentées feront l'objet d'une consultation en novembre 2023.

Pascal PETIT rappelle que de nombreux efforts ont déjà été faits pour développer les lieux de convivialité à l'intention des étudiants. Par conséquent, la formulation de cet axe doit être modifiée, afin de ne pas donner l'impression de l'absence d'actions par le passé sur ce sujet. De plus, il regrette le manque de précisions sur certains éléments, même s'il est conscient que des précisions seront apportées ultérieurement, avant le vote du Conseil d'Administration. Par exemple, il souhaite l'apport de précision sur les espaces de coworking, sur les conditions de travail dans le cadre de la transition énergétique ou l'enseignement hybride.

Vincent BOUHIER explique l'espace de coworking trouve son sens avec le développement du learning center pour le personnel ou les étudiants. Toutefois, la mise en place du coworking devra être travaillée avec les agents concernés et le CSA. Il rappelle que les missions des services sont très différentes, ce qui empêche d'agir avec une méthode globale, sans prendre en compte les spécificités ou les contraintes particulières. Toutefois, la préoccupation du développement durable nécessite une rationalisation des espaces disponibles ou partiellement utilisés. Par conséquent, une réflexion doit être mise en place, compte tenu des nouvelles préoccupations environnementales et des nombreuses demandes estudiantines, mais aucun coworking systématique et imposé ne sera mis en place.

Concernant le dérèglement climatique, il est conscient que les fortes chaleurs peuvent entrainer une dégradation des conditions de travail. Toutefois, la climatisation des bâtiments entrainerait une augmentation trop importante de la consommation d'électricité, ce qui ne ferait qu'aggraver le problème. Par conséquent, une réflexion doit être menée sur l'adaptation de certains bâtiments en fonction des besoins. En outre, les nouvelles constructions ou rénovations prendront désormais en compte l'utilisation et l'orientation géographique lors des aménagements, pour limiter les contraintes thermiques.

Enfin, concernant l'hybridation de l'enseignement, il convient de l'utiliser de manière équilibrée. En effet, la présence des étudiants sur le campus est importante, mais l'hybridation partielle permet de travailler et d'échanger avec des groupes situés dans d'autres pays ou d'autres territoires français, si la matière enseignée le permet et par groupes restreints. Par conséquent, la généralisation n'est pas envisagée, mais une utilisation partielle, maitrisée et réfléchie doit pouvoir avoir lieu.

Pascal PETIT rappelle que la climatisation n'est pas la seule manière de lutter contre les fortes chaleurs.

Vincent BOUHIER en est conscient. La climatisation est une solution à n'utiliser qu'en dernier recours, car l'anticipation permet de mettre en place des solutions palliatives écoresponsables et travaillées conjointement.

Olivier AYAZPOOR indique qu'un point de vigilance est nécessaire concernent la sécurité des travaux du bâtiment Maupertuis.

Vincent BOUHIER est conscient de cette situation. Le prestataire ne respecte pas ses engagements sécuritaires et des discussions sont en cours sur ce sujet.

Abdoul BA estime que la politique immobilière est un sujet complexe. Toutefois, il regrette que les sujets de l'accessibilité, de la mobilité et du partenariat avec les acteurs locaux n'aient pas été pris en compte. Enfin, il s'étonne de l'absence de signalétique interne et externe dans plusieurs bâtiments, ainsi que du manque d'espace de restauration.

Vincent BOUHIER indique qu'un travail est en cours pour la mise en place d'une signalétique extérieure convenable. De plus, après de longues négociations, le terme « Université » sera ajouté au nom de l'arrêt de tramway. Le travail se poursuit pour l'ajout du terme « Université » au nom de la station RER. Concernant la mobilité, il rappelle que de nombreux efforts ont été faits, mais que la situation n'est

toujours pas satisfaisante. Les travaux d'accessibilité se poursuivent. Parallèlement, un travail d'embellissement est en cours avec de nombreux partenaires locaux ou en intégrant l'implantation d'espace pour la pratique sportive.

1.4. Approbation de l'avenant n°4 - Opération de réhabilitation bâtiment Maupertuis

Aurélia CARRE-DE-LUSANCAY rappelle que, dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment Maupertuis, une convention a été signée avec Epaurif. L'avenant n°4 permet d'inclure de nouvelles préoccupations.

Nicolas DAUPHIN explique que des travaux complémentaires ont été ajoutés, afin de prendre en compte le bien-être et le bien-travailler des enseignants-chercheurs et des étudiants. Dans cet objectif, environ 1 million d'euros supplémentaires ont été alloués au projet, avec 500.000 euros par cet avenant et 500.000 euros par un probable avenant futur.

Il indique que les nouvelles dépenses sont liées à diverses opérations, dont la rénovation et l'étanchéité du sol de la cour et la révision des bordereaux de prix à cause de l'inflation généralisée. Le budget rectificatif de l'Établissement prendra en compte cet ajout, après la signature de l'avenant n°4.

Pascal PETIT demande la date de fin des travaux de Maupertuis. De plus, il signale que la réalisation de ces travaux en site occupé entraine de nombreux problèmes et désagréments pour les agents et étudiants, ainsi qu'une surcharge de travail importante. Par conséquent, il regrette son approbation passée sur la réalisation des travaux en site occupé. La situation actuelle n'est pas raisonnable, nuit aux conditions de travail et à la qualité du travail réalisé.

Vincent BOUHIER remercie les agents du bâtiment Maupertuis pour leur patience et leur compréhension. Compte tenu de la situation actuelle, il indique que cette expérience sera prise en compte et que les travaux des sites ne seront plus réalisés en site occupé dans ces conditions. La Direction n'est pas satisfaite de la réalisation de ces travaux, du non-respect des délais ni du manque de communication général, malgré la grande disponibilité des équipes dédiées. Par conséquent, des rappels seront faits au prestataire, pour leur signifier que seule l'équipe de Nicolas DAUPHIN peut considérer une salle comme achevée et accessible aux agents. Enfin, les travaux doivent s'achever en mars 2024, à l'exception du TGBT, à cause de retards successifs.

Olivier AYAZPOOR indique avoir reçu de nombreux messages d'étudiants se plaignant de chutes dans la cour de Maupertuis lorsqu'ils se rendent dans un local associatif.

Vincent BOUHIER répond que la cour de Maupertuis n'est pas accessible aux étudiants, car elle est en travaux. Le local associatif doit être déplacé. La situation sera étudiée attentivement et l'inaccessibilité sera rappelée.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu le code de l'éducation.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'avenant n°4, relatif à l'opération de réhabilitation du bâtiment Maupertuis.

1.5. Approbation des nouvelles plages horaires pour le second semestre de l'année 2023-2024

Ce point est reporté.

1.6. Élection du VP BIATSS

Vincent BOUHIER rappelle que l'ancienne VP BIATSS, Nicole LARONCE, a quitté l'Université. Après réflexion, la Direction souhaite que ce poste soit repris par Monsieur Thierry MILLANT, compte tenu de sa connaissance de l'Université, de sa maitrise des sujets traités et de sa capacité à penser l'Université et les personnels dans leur ensemble, pour améliorer les conditions de travail et permettre l'atteinte des objectifs. Son exigence, sa rigueur et son attention portée à tous en font le candidat idoine.

Thierry MILLANT remercie le Président pour sa confiance. Il souhaite apporter ses connaissances, acquises grâce à la diversité des métiers qu'il a exercés, à la réalisation de cette tâche. Son engagement sera total jusqu'à la fin de son mandat, période à laquelle il quittera l'Université pour prendre sa retraite.

Pascal PETIT souhaite connaitre la fiche de mission du VP BIATSS et demande s'il sera présent au Bureau et dans diverses réunions.

Vincent BOUHIER répond que le VP BIATSS sera présent au Bureau, ainsi qu'à la Gouvernance élargie. De plus, des rendez-vous mensuels seront organisés, pour suivre l'avancement de ses missions et l'ordre du jour des réunions du CSA lui seront communiqués, afin qu'il puisse travailler en collaboration avec l'instance. Le VP BIATSS joue également un rôle important dans les campagnes d'emploi et dans l'amélioration de la qualité de vie au travail. Pour cela, il devra profiter de sa proximité avec les équipes pour remonter à la présidence toutes les difficultés rencontrées, qu'elles soient collectives, individuelles ou même personnelles. Toutefois, la fiche de mission ne peut pas être partagée pour le moment, car elle sera élaborée conjointement après l'élection.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote à bulletin secret.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry, notamment l'article 14 ;
Vu les résultats du scrutin du 19 septembre 2023 ;
Vu la délibération CA/DAJI/31.01.2023/54 du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023 portant élection du Président de l'Université d'Evry.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 3

Monsieur Thierry MILLANT est élu, à la majorité des membres du Conseil d'Administration, Vice-Président BIATSS du Conseil d'Administration à compter du 19 septembre 2023.

2. Affaires financières

2.1. Dialogue stratégique de performance et COMP (pour information)

Isabelle DERUMEZ remercie l'ensemble des services ayant contribué à l'élaboration du dialogue stratégique de performance, durant une période relativement courte. De plus, elle remercie également le rectorat académique de Région pour le soutien accordé à différents projets, avec le versement de 568.000 euros.

Le dialogue stratégique de performance pose les bases de la trajectoire stratégique de l'UEVE, qui sera prolongée dans la cadre du COMP 2024. Il s'appuie sur les politiques publiques, avec une focalisation sur le bien-être et la réussite étudiante et l'innovation autour de l'industrie de demain. Ce dialogue permet aussi de poser la signature de l'Établissement avec la création d'une chaire industrielle, pour soutenir les métiers en tension, les métiers d'avenir, l'industrie du futur, la bioproduction ou la thérapie génique, dans un cadre transversal réunissant des composantes techniques, managériales ou gestionnaires, sociologiques. Le COMP s'appuie également sur le socle commun, avec Paris Saclay, particulièrement pour la réussite étudiante, les métiers d'avenir et de pilotage, afin d'atteindre l'intégration complète.

Concernant les métiers d'avenir et en tension, le financement obtenu est de 350.000 euros, pour soutenir l'innovation et la transformation des métiers, par le CMQ du futur et le centre d'innovation. Ce

financement permettra d'amorcer la structure du centre de l'innovation, avec l'expertise comptable, la création des statuts ou la gouvernance.

Concernant la recherche et l'innovation, le financement obtenu est de 15.000 euros, dédié au développement d'un fonds de rayonnement de la recherche, afin de soutenir la valorisation de la recherche. L'objectif de ce fonds est d'accompagner la création, le dépôt et la sécurisation des brevets, pour le rayonnement de la recherche.

Concernant le bien-être et la réussite étudiante, 3 actions spécifiques ont été actées. Pour le schéma directeur de la vie étudiante, le financement obtenu est de 131.000 euros, afin d'apporter une réponse aux axes 1 et 2 du plan de relance de la vie étudiante, pour redynamiser la vie étudiante, avec la création de lieux de vie dédiés, mais aussi pour favoriser la cohésion des étudiants et accompagner le développement associatif étudiant.

En outre, un DU sur l'engagement étudiant sera créé pour la rentrée 2024. De plus, un financement de 41.000 euros a été obtenu pour la création d'un module à destination des étudiants en master, qui aidera à développer la responsabilité des futurs managers et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Enfin, pour favoriser le bien-être et la réussite étudiante, un financement de 32.000 euros a été obtenu, afin de créer un système prédictif de lutte contre le décrochage universitaire.

Pour expliciter l'articulation du dialogue stratégique de performance avec la COMP, elle reprend des annonces faites par la ministre de l'Enseignement supérieur. Pour rappel, une première vague de financement de 110 millions d'euros a eu lieu en 2023, pour diverses universités, dont Paris Saclay. En outre, le taux de réussite des étudiants est un indicateur qui devrait évoluer pour prendre davantage en compte la réalité de la réussite étudiante.

L'Université d'Évry et l'UVSQ bénéficieront de la deuxième vague de financement en 2024. Cette vague sera accompagnée d'un COMP de 3 ans, qui remplacera le contrat de site et devra être en cohérence avec l'évaluation par le HCERES et le COMP de Paris Saclay. À l'issue de ce COMP, les COMP de la troisième vague remplaceront le contrat quinquennal. En outre, les COMP ont également une exigence forte sur le renforcement de leur pilotage. Par conséquent, des indicateurs de suivis devront être communiqués, afin d'évaluer, étape par étape, la réalisation des différents projets.

Lors de son discours, la ministre de l'Enseignement supérieur a également rappelé que mettre en place un projet en lien avec les compétences des métiers d'avenir ne garantit pas le financement, mais garanti l'alignement avec les priorités de l'Établissement. Par conséquent, le COMP de l'Université d'Évry doit impérativement insérer son COMP dans la problématique des métiers d'avenir. Enfin, de nombreux projets du COMP relèvent de France 2030, notamment ceux portés sur l'évolution de l'offre de la Formation. Les Universités sont donc fortement encouragées à faire évoluer leurs offres de formations, en termes de soutenabilité et de réponses aux problématiques des métiers d'avenir et en tension.

Pour conclure, elle présente une liste de différents projets soutenus par les COMP de la première vague.

Pascal PETIT explique que la notion d'intégration pleine et entière avec UVSQ exprime mal la réalité de la situation, car l'Université d'Évry sera intégrée à Paris Saclay avec l'UVSQ et non intégrée à l'UVSQ.

Isabelle DERUMEZ le confirme.

Pascal PETIT souhaite également la mise en place d'échanges, lors d'un prochain Conseil d'Administration, sur les propos et actions du Gouvernement pour les Universités. Pour rappel, le Président de la République a expliqué que les Universités n'avaient pas de problèmes budgétaires, mais des problèmes de gestion, compte tenu du refus de fermer les filières ne menant pas directement à un emploi utile pour le MEDEF. La ministre de l'Enseignement supérieur a ajouté que des mesures alourdissant la charge de travail des Universités ont été mises en place, mais que la prise en charge ne pourra pas être intégralement faite par l'État en 2023 et 2024. Cette situation peut avoir d'importantes conséquences, les propos tenus sont difficilement acceptables et le sujet devra être traité en séance.

Vincent BOUHIER rappelle que les Universités se sont exprimées sur ces propos, en stipulant que les appels à projets ne peuvent pas être les seules sources de financement, car la mise en place d'un financement récurrent reste primordiale. De plus, la santé financière des Universités n'est pas glorieuse et les décisions prises imposent aux Universités de prendre en charge ces augmentations sur leurs fonds

propres. En 2022, 20 Universités étaient déficitaires et le nombre augmentera certainement en 2023, compte tenu des fortes contraintes rencontrées.

En effet, l'État représente une des contraintes des Universités, ce qui n'empêche pas les Facultés de se questionner sur leur offre de formation. Toutefois, il rappelle que remettre en cause la recherche fondamentale parce qu'elle n'est pas directement qualificative pour une insertion professionnelle, en impliquant qu'elle n'aurait plus sa place à l'Université pour cette raison, serait une remise en cause des fondements de l'Université. Par exemple, il est important de se rappeler que si une telle pratique avait été mise en place par le passé, l'ARN messager, ayant été si utile durant la crise sanitaire, n'aurait pas été découvert à Évry en 2023.

Dans cette optique, il rappelle la fierté du Conseil d'Administration d'avoir une Université pluridisciplinaire, qui défend avec autant de véhémence la musicologie, la biologie, les mathématiques, le droit ou l'économie. De plus, il tient aussi particulièrement à l'UT, qui ne doit pas être qu'un vecteur de formation à 3 ans, mais un établissement avec des enseignants-chercheurs et de la recherche. En conséquence, il répond favorablement à la demande de traitement de ce sujet lors du prochain Conseil d'Administration.

2.2. Approbation du budget rectificatif 2023

Isabelle DERUMEZ remercie la Direction des affaires financières pour la réalisation de ce budget très contraint, ainsi que la Direction des Ressources humaines. Pour rappel, ce budget a été contraint, mais ne permet pas d'améliorer le résultat, qui reste déficitaire de 6,04 millions d'euros, avec un solde budgétaire de -16,992 millions d'euros. Pour autant, des mesures de limitation des dépenses ont été engagées, mais les effets ne seront visibles qu'à partir de 2024, notamment au niveau RH, avec des décalages de recrutement ou des non-reconductions de certains contrats sur ressources propres. En outre, les recettes complémentaires réalisées en 2023 restent insuffisantes pour couvrir le contexte inflationniste.

Des efforts ont été faits sur la maitrise du schéma d'emploi et ils seront poursuivis. Toutefois, les effets de cette maitrise seront fortement limités par les nouvelles mesures nationales abordées précédemment et qui ne seront que peu compensées. Les mesures concernées sont l'augmentation du remboursement de transport, la prime de pouvoir d'achat, la revalorisation de l'indemnisation des jours de CET, la revalorisation de la grille des catégories B et C ou la nouvelle augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023.

Dans le cadre de ce budget, la Direction doit également participer activement aux projets de Saclay, ce qui impose la mobilisation de moyens supplémentaires pour la formation, la recherche et le pilotage. Par conséquent, l'UEVE reste attentive pour dégager tous les moyens nécessaires pour poursuivre l'intégration pleine et entière dans le grand établissement de Saclay et qu'elle puisse, dans ce cadre, avoir des rétrocessions, notamment sur des appels à projets réalisés à Saclay.

Cécile CAMPET explique que ce budget fait apparaitre des mouvements supplémentaires de 2,996 millions d'euros, grâce à la pérennisation des moyens de la trajectoire financière dans le cadre du DUG 2021 et des moyens dédiés.

Le solde budgétaire du budget rectificatif 2023 est composé de 115,546 millions d'euros de recettes, soit une diminution de 210.000 euros par rapport au budget initial. Les dépenses sont composées de 131,838 millions d'euros de crédits de paiement, soit une augmentation de 4,976 millions d'euros. Le solde budgétaire est donc de -16,292 millions d'euros, soit un déficit complémentaire 5,178 millions d'euros.

Les autorisations d'emploi étaient de 859 ETPT au budget initial, contre 989 ETPT au budget rectificatif. Les sorties observées ont diminué et la diminution des vacances de postes n'a pas permis de contenir l'augmentation prévue lors de la construction initiale du budget. Toutefois, des mesures ont été prises durant le second semestre, avec des décalages de recrutement et des non-reconductions de contrats pour infléchir la tendance, mais les efforts ont été partiellement masqué par la promotion de doctorants sur la fin d'année 2023. Par conséquent, la consommation des ETP a augmenté de 30 ETPT à l'atterrissage 2023.

Concernant le personnel, le budget initial était de 78,961 millions d'euros et le budget rectificatif est de 82,158 millions d'euros, soit une variation de 3,197 millions d'euros. Le budget initial des dépenses de fonctionnement était de 20,720 millions d'euros, pour un atterrissage à 24,191 millions d'euros et 21,450 millions d'euros en CP, contre 24,983 millions d'euros, soit une variation par rapport au budget initial de 3,468 millions d'euros en AE et 3,154 millions d'euros en CP.

Les dépenses contraintes ont augmenté de 685.000 euros, essentiellement pour le gardiennage et la maintenance électrique, même si elle a été compensée par l'ajustement des fluides. Concernant les opérations financées, les évolutions sont principalement liées au report de l'opération pluriannuelle et la prévision des nouvelles conventions à venir. Les dépenses relevant de la stratégie de l'établissement ont pris en compte les nouveaux besoins en travaux, le numérique ou les frais liés aux sciences.

Concernant les investissements, le budget initial était de 9,756 millions d'euros et le budget rectificatif est de 11,347 millions d'euros. Pour les CP, le budget initial était de 26,451 millions d'euros, avec un atterrissage à 24,691 millions d'euros. Par conséquent, la variation est de 1,581 million d'euros en AE et de -1,756 million d'euros en CP. Le budget du PPI a été ajusté pour prendre aussi en compte les reports d'opérations et de dépenses nouvelles liées à 2022.

Le budget initial des recettes était de 115,747 millions d'euros et le budget rectificatif est de 115,545 millions d'euros, soit une variation de 202.000 euros, principalement due à une variation de dotation, au report des opérations pluriannuelles ou à la mise à jour du PPI. La variation de trésorerie est de 16,627 millions d'euros. Le résultat prévisionnel de la situation patrimoniale était de - 6,004 millions d'euros, soit une variation de – 100.000 euros par rapport au budget initial.

Le fonds de roulement net global prévisionnel au 31 décembre est de 17,630 millions d'euros. Compte tenu des provisions, des emprunts et des opérations pluriannuelles, le fonds de roulement disponible sera de - 4,137 millions d'euros. L'atterrissage de trésorerie prévu au budget initial était de 15,591 millions d'euros, contre 23,007 millions d'euros au budget rectificatif. Cette augmentation est due à la réception de financements inattendus.

Emmanuel RZPEKA remercie la qualité des documents transmis. Le budget initial avait recueilli un avis réservé, compte tenu du solde budgétaire déficitaire et de l'incapacité d'autofinancement. L'avis réservé est maintenu pour le budget rectificatif, mais les contraintes extérieures et les reports entrainant cette situation sont pris en compte.

Olivier AYAZPOOR regrette la baisse de moyens alloués au soutien à la formation. Cette diminution est dérisoire sur l'ensemble du budget, mais entraine de très importantes conséquences pour les étudiants.

Cécile CAMPET répond que cette diminution s'explique par l'internalisation de certaines actions qui sont, par conséquent, moins coûteuses et la baisse d'effectif. Par conséquent, il n'y a pas eu de réelle baisse des moyens alloués à la formation.

Vincent BOUHIER précise que de nombreux aspects de la formation bénéficient de moyens supplémentaires.

Pascal PETIT note que le résultat déficitaire veut dire qu'on dépense de l'argent prévu pour des dépenses des prochaines années. Il nous faudra donc compenser l'argent prélevé sur ces projets futurs sous peine de nous trouver en difficulté financière quand ces projets seront lancés.

Cécile CAMPET est consciente de la nécessité de vigilance, compte tenu des prélèvements importants des années à venir. Un travail sera mené pour obtenir d'autres financements et améliorer les résultats.

Vincent BOUHIER signale que de nombreuses mesures seront mises en place en 2024 pour la campagne d'emploi, sans pour autant geler les recrutements, sur l'offre de formation qui demande à être rationalisée ou sur le remplacement et l'acquisition de certains matériels. Toutefois, l'objectif n'est pas de désorganiser les Départements, mais des modifications devront être mises en place, car le nombre d'étudiants en master de certaines filières diminue.

Michel GUILLARD explique que la diminution du nombre d'étudiants s'explique par le choix d'une autre université ou par un effet démographique externe aux filières proposées. Il demande si une analyse a été faite par France Université pour comprendre les raisons des diminutions.

Vincent BOUHIER l'infirme, car le Ministère étudie la situation. Toutefois, dès juin 2023, la Direction savait que toutes les filières, à l'exception de la psychologie, avaient plus de place en master que de candidatures. L'analyse de la situation des autres Universités permet de comprendre que la sur-proposition de Masters en France entraine cette situation. Compte tenu de la proximité des sites, l'Île-de-France est la région la plus touchée par ce phénomène.

Michel GUILLARD demande si cette situation est entrainée par une augmentation des capacités d'accueil ou par une diminution du nombre d'étudiants.

Vincent BOUHIER répond que les capacités d'accueil n'ont pas évoluées et n'ont jamais été atteintes intégralement. Toutefois, il estime que l'Université d'Évry devrait connaitre une baisse limitée pour les Masters 2, avec un total d'environ 250 ou 300 étudiants. Une discussion est en cours avec d'autres Universités pour limiter le nombre de Masters proposés par Université.

Michel GUILLARD demande si la baisse de financement pour les filières AFI sera appliquée dès cette rentrée.

Vincent BOUHIER explique que moyens AFI pour 2023-2024 restent identiques, même si des efforts seront demandés. De plus, les contrats signés avec le 3 septembre ne sont pas concernés par les changements. Toutefois, les contrats signés après appliquent le nouveau référentiel, avec une baisse nationale de 6 à 7%. Toutefois, certaines baisses sont plus importantes et la situation sera analysée spécifiquement.

Pascal PETIT rappelle que des efforts ont été faits lors des précédentes années sur le numérique, afin d'augmenter la durée de vie des matériels. Toutefois, l'achat des matériels devrait être uniformisé pour généraliser ces démarches de responsabilité financière et écologique. Concernant la fermeture des formations, il rappelle que cette décision entrainera un malaise chez les agents et étudiants, ainsi que de nombreux mécontentements. L'application de ces fermetures ne pourra fonctionner que si les critères de décision sont collectivement établis.

Vincent BOUHIER en est conscient. Une étude sera menée, car il faudra traiter de manière identique une filière qui a une baisse de candidature durant une année et une filière qui ne trouve plus son public. En outre, certaines formations pourront être mutualisées si cela est possible.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 et R.719-68 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'État pour 2023, en date du 26 juillet 2022 ;
Vu Les statuts et notamment l'article 17 relatif à l'attribution du conseil d'administration ;
Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Pour rappel, lorsqu'une question budgétaire est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, le quorum est de 17 membres présents pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget rectificatif 2023.

2.3. Approbation achat de 34 cartes cadeaux FNAC - Conférences « Mercredis de la Découverte »

Vincent BOUHIER rappelle que les mercredis de la découverte ont pour objectif d'informer les lycées et étudiants en réorientation du contenu des différentes formations de l'Université d'Évry, ainsi que des

débouchées professionnelles envisageables. 17 conférences sont prévues pour 2023-2024. Le montant global des cartes cadeaux est de 1.360 euros, à destination des professionnels invités à faire ces conférences.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'achat de 34 cartes cadeaux FNAC pour les conférences « Mercredis de la découverte ».

2.4. Approbation achat carte cadeau - Jeu concours « Erasmus Days »

Vincent BOUHIER explique qu'à l'occasion des Erasmus Days de 2023, une carte cadeau de 100 euros sera remise au gagnant du jeu-concours.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote :

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'achat d'une carte cadeau pour le gagnant du jeu-concours « Erasmus Days ».

3. Formation et vie étudiante

3.1. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 27 juin 2023 (pour information)

Bénédicte STURBOIS indique que La sous-commission d'aides sociales du 27 juin 2023 a traité 6 dossiers. Les aides proposées varient en fonction de la situation des étudiants. Un fonds régional d'urgence et de solidarité a été versé à l'Université, afin d'aider les étudiants à hauteur de 600 euros par demande d'aide. 5 demandes ont été faites et 2.055 euros ont été versés. Enfin, des chèques énergie et des chèques culture ont aussi été distribuées aux étudiants, afin de pallier les augmentations du prix de l'énergie et qu'ils puissent continuer d'avoir des activités culturelles malgré leurs faibles revenus. Chaque dispositif a reçu une demande. Un chèque énergie de 150 euros et un chèque culture de 50 euros ont été donnés.

Vincent BOUHIER remercie la sous-commission pour le travail réalisé en faveur des étudiants. Il espère que le CROUS accentuera sa présence et répondra davantage aux attentes de l'Université, qui ne peut pas toujours se substituer au CROUS. La coopération avec le CROUS est essentielle, afin d'aider convenablement les étudiants.

3.2. Approbation de l'accord de coopération AIBS en Côte d'Ivoire et l'UEVE IUT d'Évry - Année universitaire 2023-2024

Bénédicte STURBOIS évoque le fait qu'un nouvel accord-cadre avec l'AIBS de Côte d'Ivoire sera instauré, principalement pour les sciences de gestion et les sciences de technologie. L'accord-cadre est valable 1 an, afin d'étudier la collaboration et d'étudier son évolution possible.

Hichem ARIOUI ajoute que l'AIBS est une grande école, dont le rayonnement académique est très important. L'objectif est de renforcer la présence de l'enseignement supérieur français sur ce territoire. En outre, ce partenariat répond à un besoin pédagogie en Côte d'Ivoire.

Vincent BOUHIER explique que le dossier partagé aux administrateurs parle d'une Convention de 5 ans, mais qu'il s'agit d'une erreur, car la Convention ne sera signée que pour 1 an, dans un premier temps.

Michel GUILLARD explique que l'AIBS est un organisme privé à but lucratif. Par conséquent, il demande combien coûtera ce partenariat à l'Université d'Évry et si les dépenses seront réellement utiles ou bénéfiques pour la Faculté.

Hichem ARIOUI indique que l'AIDS est composé de très bons étudiants. En outre, une carte assurant la soutenabilité financière a été créée, afin que les 2 parties bénéficient réellement du partenariat. Des négociations ont eu lieu, afin d'obtenir un accord partenarial satisfaisant. Une charte de formation délocalisée sera prochainement présentée en Conseil d'Administration.

Michel GUILLARD souhaite avoir davantage de précisions.

Vincent BOUHIER explique que l'IUT avait de nombreuses licences délocalisées identifiées progressivement. La Direction estime que les licences délocalisées peuvent être des opportunités majeures pour les étudiants présents sur ce territoire, mais ne pouvant pas venir à Évry. Toutefois, ni le montage financier ni le niveau de participation demandé aux enseignants d'Évry n'est encore jugé satisfaisant. Par conséquent, le travail de négociation se poursuit et un accord de coopération de 1 an a été acté, afin de ne pas pénaliser les étudiants durant la fin des négociations.

Pascal PETIT note que si la durée de validité est de 5 ans, il est explicitement indiqué que des avenants peuvent être décidés annuellement et que la dénonciation impose un délai de prévenance de 6 mois.

Christine RENAUD demande si les cours auront lieu par visioconférence.

Vincent BOUHIER l'infirme. Les enseignants se rendront à l'AIBS pour dispenser leur cours. Les frais de transport sont pris en charge par l'université d'accueil. Le paiement des heures effectuées est encore en discussion.

Michel GUILLARD précise que le partenariat, le déplacement des enseignants-chercheurs et les nombreux échanges apporteront beaucoup à l'Université. Les dépenses faites seront rentabilisées grâce à la richesse des échanges. L'engagement sur la coopération internationale doit être renforcé et les moyens nécessaires doivent être mis.

Vincent BOUHIER rappelle que le budget rectificatif de l'Université est en déficit, ce qui limite obligatoirement les moyens mis dans cette coopération. En outre, l'image de marque de Paris Saclay ou de l'Université d'Évry bénéficie fortement à cette institution privée et payante. Par conséquent, sans vendre l'image de marque, l'Université doit bénéficier de ce partenariat intellectuellement comme financièrement. Cette collaboration doit bénéficier aux 2 écoles et aux étudiants, avec une réelle qualité de diplôme.

Pascal PETIT ajoute que le fait que l'AIBS soit un établissement privé à but lucratif entraine également un problème idéologique. En effet, l'accord de coopération signé permet à cet établissement privé à but lucratif de gagner en respectabilité et en performance par rapport à l'enseignement public du pays en question.

Vincent BOUHIER rappelle que de nombreux instituts privés français sont aidés par des Universités publiques pour leurs diplômes, ce qui entraine une concurrence directe pour l'Université d'Évry. La situation doit rester équilibrée et la charte en cours de négociation permettra la mise en place d'un partenariat satisfaisant. La charte de coopération à venir doit permettre de tester la collaboration et d'approfondir les négociations, dans l'intérêt des établissements et des étudiants.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;
Vu les chapitres VI et VIII des statuts de l'Université ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur de la CFVU ;
Vu l'accord de coopération interuniversitaire entre l'Atlantique International Business School (AIBS) à Abidjan (Côte d'Ivoire) et l'UEVE IUT d'Evry.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 3

Le Conseil d'Administration adopte à la majorité l'accord de coopération AIBS en Côte d'Ivoire et l'UEVE IUT d'Évry pour l'année universitaire 2023-2024.

3.3. Approbation de l'avenant à l'accord de coopération inter-universitaire - Délivrance double diplôme Master « Electronique, énergie électrique, automatique spécialité Smart Aerospace and Autonomous Systems »

Bénédicte STURBOIS rappelle que cet accord est déjà existant. L'avenant proposé a pour but d'ajouter le Master 1 International Track de spécialité Smart Aerospace and Autonomous Systems à l'accord établit avec l'université de Potsdam.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 - L.712-6-1 et D613-17 à D613-25 ;
Vu les chapitres VI et VIII des statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de la CFVU ;
Vu l'accord de coopération interuniversitaire pour la délivrance d'un double diplôme de master signé le 16 décembre 2016.
Vu la délibération CFVU/020720/80 du 02 juillet 2020 relative à l'adoption de l'accord de coopération interuniversitaire pour la délivrance d'un double diplôme de master ;
Vu la délibération CFVU/040321/38 du 04 mars 2021 relative à l'accord de coopération interuniversitaire pour la délivrance d'un double diplôme de master.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'avenant à l'accord de coopération inter-universitaire pour la délivrance d'un double diplôme Master « Electronique, énergie électrique, automatique spécialité Smart Aerospace and Autonomous Systems ».

3.4. Approbation du projet de délocalisation de licences professionnelles de l'IUT

Bénédicte STURBOIS indique que les licences professionnelles proposées à la délocalisation sont le management et la gestion des organisations, ainsi que l'e-commerce et le markéting numérique.

Dans le cadre de l'analyse de ces dossiers le 29 juin 2023 par la CFDU, il avait été demandé d'apporter des informations complémentaires sur la réalisation d'au moins 25% des enseignements par les enseignants de l'IUT et que ces 25% soient enseignés dans le cœur des métiers de la licence professionnelle, en présentiel. En outre, il avait été demandé d'indiquer la composition et le rôle de l'équipe pédagogique liée à ces licences professionnelles délocalisées.

Vincent BOUHIER précise que le nombre de demandes de licences délocalisées pour 2023-2024 était supérieur aux années précédentes. Par conséquent, il a été décidé de limiter les délocalisations.

Bénédicte STURBOIS le confirme. Une troisième demande avait été approuvée, mais n'a pas aboutie, par manque d'identification de l'équipe pédagogique.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration de l'établissement du 18 avril 2023.

Membres en exercice : 33
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 2

Le Conseil d'Administration adopte à la majorité projet de délocalisation de licences professionnelles de l'IUT.

4. Recherche et relations internationales

4.1. Attribution des aides financières pour la mobilité internationale/Bilan financier (pour information)

Hichem ARIOUI explique que la Commission internationale a eu lieu le 1er juin 2023. À cette occasion, 10 mobilités ont été accordées, dont 2 Erasmus, 7 bourses du Conseil Régional d'Île-de-France, 6 bourses ministérielles et 2 aides de voyage. Les financements peuvent être cumulés par les étudiants. Les 10 bourses concernent 3 pays étrangers, majoritairement pour des Licences 2 et 3.

Les bourses ministérielles sont d'un total de 83.600 euros et le Conseil régional d'IDF a participé à hauteur de 40.500 euros. Pour Erasmus, les contrats d'études sont aidés de 29.521 euros et les contrats de stages sont d'un total de 1.080 euros. Les aides au voyage sont d'un total de 1.400 euros.

5. Questions diverses

Vincent BOUHIER rappelle qu'une question a été posée lors du précédent Conseil d'Administration sur le CMQ et ses incidences sur l'Établissement.

Aurélia CARRE-DE-LUSANCAY explique que CMQ est un label porté par un opérateur de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement secondaire, qui regroupe des questions relatives à l'enseignement secondaire, et supérieur, ainsi qu'aux formations initiales et continues. Le CMQ est financé par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère des Finances et le ministère du Travail.

Dans cette situation, l'Université d'Évry est chargée de réaliser l'articulation entre les formations, la recherche, l'employabilité et le soutien à la jeunesse. L'Université d'Évry est opérateur d'un CMQ très actif, pour lequel une ligne de production a été développée, afin de prendre en compte également les métiers de l'industrie du futur. En outre, un centre d'innovation a été créé, pour aider à pérenniser le projet du CMQ, financé à hauteur de plusieurs millions d'euros. Pour assurer la viabilité du projet, la création d'une SAS a été décidée et validée par les partenaires et les financeurs.

Pour répondre aux diverses questions ayant été posées, elle confirme que l'Université d'Évry est porteur du CMQ, avec l'aide de plusieurs financements. Toutefois, aucun budget n'est grevé par l'opération CMQ, qui n'est pas en déficit de trésorerie. Le CMQ n'est donc pas à la charge de l'Université. En outre, le véhicule juridique permettant la pérennisation du CMQ sera prochainement présenté aux administrateurs, afin de répondre à tous les questionnements sur ce sujet.

Vincent BOUHIER précise que le projet en cours permettra à l'Université d'Évry de disposer d'une chaire industrielle, afin de renforcer sa visibilité.

1.7. Élection des membres de la Commission Mixte des Moyens (CMM)

Vincent BOUHIER indique que les candidatures reçues sont celles de Monsieur Michel GUILLARD et de Monsieur Hichem ARIOUI. Il propose de procéder au vote à bulletin secret :

Michel GUILLARD	Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 1
Hichem ARIOUI	Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 1

Monsieur Michel GUILLARD est élu, à la majorité des suffrages exprimés, membre de la Commission Mixte des Moyens.

Monsieur Hichem ARIOUI est élu, à la majorité des suffrages exprimés, membres de la Commission Mixte des Moyens.

1.8. Élection des membres de la Commission d'exonération des droits d'inscription

Vincent BOUHIER annonce qu'aucune candidature n'a été reçue.

1.9. Élection d'un membre de la Sous-commission d'aides sociales

Vincent BOUHIER explique que la candidature reçue est celle de Madame Julia MATOS. Il propose de procéder au vote à bulletin secret :

VOTE	Pour : 26	Contre : 1	Abstention : 1

Madame Julia MATOS est élue, à la majorité des membres du Conseil d'Administration, membre de la Sous-commission d'aides sociales.

La séance est levée à 12h45

Vincent BOUHIER

Président du Conseil d'Administration

UNIVERSITE D'EVRY Vincent BOUHIER Président PARIS-SACLAY